



Le Président

Nos réf. BG/PB/MV n° 291/04

Istres, le 15 décembre 2004

Monsieur Yves MANSILLON
Président
de la Commission Nationale du
Débat Public
6 rue du Général Camou
75007 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le communiqué de la décision de la Commission Nationale du Débat Public, en date du 1^{er} décembre 2004, concernant la saisine du SAN Ouest Provence, quant à l'organisation d'un débat public sur le projet d'incinérateur de la Communauté Urbaine de Marseille.

J'ai pris note à ce titre de la non recevabilité de notre demande. J'ai également relevé la prise en considération par la Commission de la prégnance du sujet sur notre territoire.

La décision de la Commission Nationale du Débat Public a suscité l'incompréhension des élus locaux, des représentants associatifs et des citoyens qu'ils représentent, en ce qu'elle ne se réfère, pour juger de la non recevabilité de la requête, que sur les seuls seuils d'investissements relatifs aux bâtiments et infrastructures comme fixés par décret en Conseil d'Etat, sans pour autant tenir compte de l'ensemble des conséquences environnementales, économiques et sociologiques du projet.

La réponse de la Commission vient par ailleurs à l'encontre de récents propos publics tenus le 28 septembre dernier par Monsieur le Préfet de Région, à l'occasion de la réunion officielle du SPPPI, où il avait indiqué formellement que le sujet de l'incinérateur de la CUM ferait l'objet d'un débat public.

En relais de l'exigence de l'information des citoyens sur cette question grave, et au regard de l'enjeu important sur la santé publique lié à ce projet, je sollicite à nouveau la Commission Nationale du Débat Public, afin que notre demande puisse faire l'objet d'un réexamen, au risque de ne pas pouvoir répondre aux principes élémentaires de la démocratie participative locale, auxquels les élus de Ouest Provence ne souhaitent pas déroger.

Je soumettrai dans cet esprit, une motion au vote de notre Conseil Syndical, convoqué pour le 17 décembre 2004.

Je transmets également ma demande à Monsieur le Préfet de Région ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Sensible aux différentes remarques de la Commission témoignant ainsi de son attention particulière à cette situation, je serais heureux que nous puissions convenir d'un prochain rendez-vous, afin d'approfondir cette question en relation avec l'association des Eco-Maires, dont je suis par ailleurs, le Premier Vice-Président.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma sincère considération.

Le Président

Bernard GRANIER

